



## Combien de temps peut on porte plainte pour un accident du trava

Par **dany66**, le **09/07/2012** à **17:10**

Bonjour, j'ai eu un accident du travail en décembre 2011, je suis tombe d'un camion (mis en bouteille) 1m50 à 2m de hauteur sans barrière de sécurité, mon patron et venue me chercher 2 h après l'accident, je me suis fait opère le jour même après 5 mois d'arrêt j'ai repris le travail en intérim mais avec des soucis car j'ai mal au poignet et je ne peux plus porter de poids et mon poignet ne ses plis plus je voudrais savoir si je peux porter plainte contre l'entreprise où j'étais en mission à cette époque car cela verra 8 mois au mois d'aout rnMerci de votre réponse

Par **edith1034**, le **09/07/2012** à **18:35**

si la faute reprochée est une contravention dans son obligation de sécuritérnnc'est un an vous êtes dans les délaisrnrnpour tout savoir sur la plainte pénalernnrn<http://www.fbls.net/recourspenaux1.htm>rnrnpour les prud'hommes vous êtes aussi dans les délaisrnrnpour tout savoir sur les prud'hommesrnrn<http://www.fbls.net/prudhommepresentation.htm>

Par **dany66**, le **09/07/2012** à **21:47**

merci beaucaoup de votre reponse

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **17:33**

BonjourrrrrnVous indiquez avoir repris le travail en intérim, votre employeur chez lequel vous avez eu l'accident ne vous a pas gardé?rrrrnVous avez été licencié?

Par **dany66**, le **17/09/2012** à **17:18**

non fin de mission d'interim donc j'ai décidé de porter plainte rnmême 10 mois après donc j'essaie de trouver un avocat